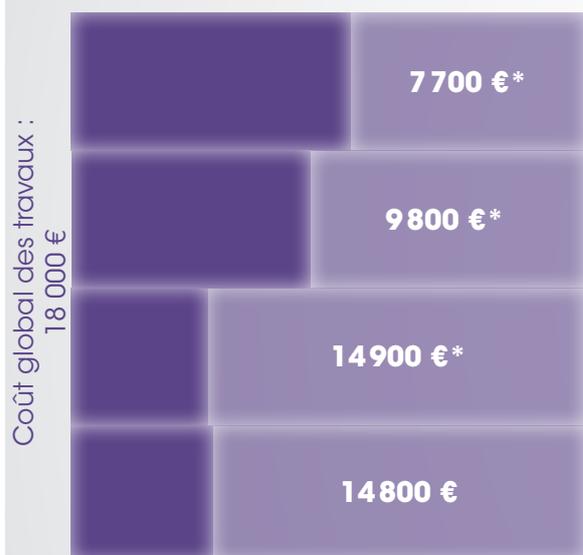


# Le nouveau plan de rénovation énergétique des logements : plus incitatif et ciblé sur les ménages les plus modestes

## Reste à charge avec le système actuel



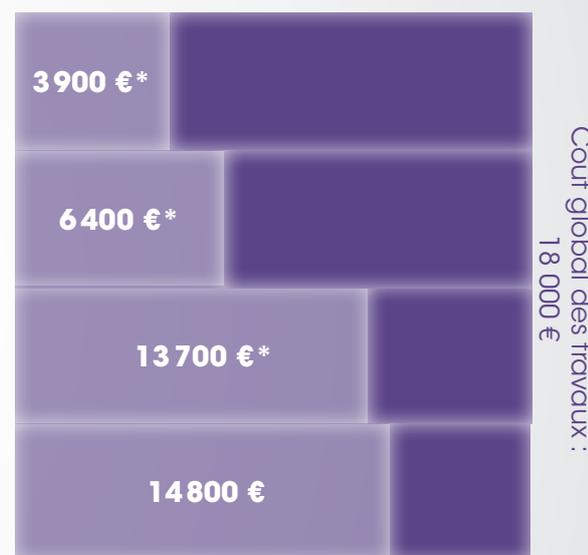
Ménages très modestes (précarité énergétique)  
20 000 €/an

Ménages modestes (précarité énergétique)  
25 000 €/an

Ménages moyens  
35 000 €/an

Ménages aisés  
+35 000 €/an

## Reste à charge avec le nouveau plan



- Part des travaux payée par les ménages
- Part des travaux prise en charge par les subventions publiques

\* Hors avantage lié à l'éco-PTZ